

## Integration weeks Charte

Le pôle académique de Namur rassemble l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur situés en province de Namur (2 universités, 4 hautes écoles, 1 école supérieure des arts et 6 instituts de promotion sociale)<sup>1</sup>. Il a pour but de développer des collaborations entre ses établissements membres afin d'assurer la qualité et la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur dans la région namuroise.

Chaque année, les responsables de la mobilité internationale des établissements du pôle de Namur organisent ensemble le programme « Integration weeks » durant les deux semaines précédant la rentrée académique. Ce programme est destiné aux étudiants en mobilité qui viennent suivre une partie de leur cursus dans un de ces établissements. Il a pour but d'accueillir ces étudiants et de favoriser leur intégration au sein la région namuroise et de leur institution d'accueil, grâce à l'organisation de cours de français (ou d'anglais pour les étudiants francophones), de visites culturelles et d'activités de rencontres.

### Programme

Les *Integration weeks* alternent des cours de langues et des activités culturelles dans la région namuroise et à Bruxelles.

#### **Cours de français/anglais**

Le programme comporte 40 périodes<sup>2</sup> de cours de français langue étrangère visant à développer les compétences suivantes : compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale et expression écrite. Les étudiants sont répartis dans quatre groupes, selon leur niveau de français, évalué par un test en ligne préalable aux 2 semaines d'intégration et un test de niveau du 1<sup>er</sup> cours (niveau « débutant », niveau « intermédiaire 1 », niveau « intermédiaire 2 », niveau « avancé »).

Les étudiants francophones sont dispensés des cours de français et suivent 40 périodes de cours d'anglais (niveau « intermédiaire » ou niveau « avancé », selon leur niveau). Ces cours d'anglais sont exclusivement réservés aux étudiants francophones pouvant attester d'un niveau de français C2.

---

<sup>1</sup> Ces établissements sont l'Université de Namur (UNamur), la Faculté Gembloux Agro-Bio Tech de l'Université de Liège (GxABT-ULiège), la Haute école Albert Jacquard (HEAJ), la Haute école Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX), la Haute école de la Province de Namur (HEPN), l'Institut supérieur industriel agronomique de Gembloux (ISIA-Gembloux, HECh), l'Institut supérieur de musique et de pédagogie (IMEP), l'Ecole industrielle de la Ville de Namur (EICVN), l'Ecole supérieure des affaires (ESA), l'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française (IEPSCF-Cadets), l'Institut libre de formation permanente de Namur (ILFoP), l'Institut provincial de promotion sociale (IPFS) et l'Institut technique de promotion sociale (ITN).

<sup>2</sup> Une « période » équivaut à 50 minutes de cours.

### **Visites culturelles**

Par ailleurs, diverses activités culturelles permettent aux participants de découvrir la région namuroise et la ville de Bruxelles, ainsi que des activités favorisant les rencontres et les échanges. Le programme est disponible sur le site [www.poledenamur.be](http://www.poledenamur.be).

### **Dates et horaire**

Le programme « Integration weeks » débute le lundi 31 août 2020 et se termine le vendredi 11 septembre 2020. L'horaire définitif est communiqué aux étudiants lors de la séance d'accueil, le 31 août.

### **Lieux**

Les cours de langues (français et anglais) sont organisés à Namur, dans les locaux de la faculté de Droit de l'Université de Namur. Chaque activité culturelle se déroule soit à Namur, soit au départ de Namur. Un programme précisant le lieu de rendez-vous de chaque activité et un plan du centre ville de Namur sont remis aux étudiants le 1<sup>er</sup> jour du programme, lors de la séance d'accueil.

### **Logement et repas**

Le programme « Integration weeks » ne prend pas en charge le logement des étudiants. Les repas sont également à charge des étudiants, à l'exception du lunch d'accueil et du repas de clôture qui sont pris en charge par les organisateurs.

### **Inscription**

Le programme est accessible à tout étudiant en mobilité dans un établissement membre du pôle de Namur ainsi qu'aux étudiants internationaux invités par leur institution d'accueil.

### **Modalités d'inscription**

Pour participer au programme, l'étudiant doit impérativement :

- prendre contact avec le responsable « mobilité internationale » de son établissement d'accueil concernant les frais d'inscription ;
- compléter le formulaire avant le 05 juillet 2020.

### **Annulation**

L'étudiant qui souhaite annuler son inscription au programme doit impérativement informer le responsable « mobilité internationale » de son institution par email au plus tard le 18 août 2020. Passé cette date, l'institution d'accueil se réserve le droit de réclamer à l'étudiant les frais de participation au programme.

### **Règlement**

Pour le bon déroulement du programme, deux règles essentielles sont à respecter :

- **La ponctualité :**  
Les activités commencent à l'heure indiquée dans le programme.
- **La participation aux activités :**  
Si l'étudiant ne peut pas participer à un cours de langue ou à une activité culturelle pour des raisons impératives, il doit en avertir par email son responsable « mobilité internationale » et la coordinatrice du programme. Dans le cas contraire, l'absence sera considérée comme injustifiée et prise en compte dans le cadre de l'évaluation de l'étudiant (voir ci-dessous les conditions de réussite).

La visite de Namur à vélo, organisée le 1<sup>er</sup> jour du programme est toutefois facultative. L'étudiant qui souhaite y participer doit le préciser dans le formulaire d'inscription.

### Conditions de reconnaissance des 3 crédits

La participation au programme donne droit à la reconnaissance de 3 crédits comptabilisés dans le programme d'étude de l'étudiant. Une attestation de reconnaissance des 3 crédits sera délivrée aux étudiants ayant rempli les critères d'évaluation.

La reconnaissance de ces 3 crédits est soumise aux conditions suivantes :

- participer à l'ensemble du programme, du 31 août au 11 septembre 2020 inclus. L'attestation de réussite ne sera pas délivrée aux étudiants qui arriveront en retard ou s'absenteront pendant le programme ;
- participer activement à au moins 80% des cours de langues (soit 32 périodes);
- réussir le test de langue organisé à la fin du programme ;
- participer à toutes les activités culturelles figurant dans le programme ;
- remplir le questionnaire d'évaluation en fin de programme ;
- respecter le règlement du programme.

Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, l'étudiant n'obtiendra aucun crédit.

### Contacts

L'étudiant contacte son responsable « mobilité internationale » pour toute question relative au programme ou à son inscription et en cas d'annulation :

- HEAJ : Véronique Van Cauter - [veronique.vancauter@heaj.be](mailto:veronique.vancauter@heaj.be)
- HENALLUX : Marie-Anne Lecomte - [marie-anne.lecomte@henallux.be](mailto:marie-anne.lecomte@henallux.be)
- HEPN : Céline Legrand - [celine.legrand@province.namur.be](mailto:celine.legrand@province.namur.be)
- IMEP : Catherine Miller - [erasmus@imep.be](mailto:erasmus@imep.be)
- ULiège-GxABT : Laurent de Potter - [erasmus.gembloux@ulg.ac.be](mailto:erasmus.gembloux@ulg.ac.be)
- UNamur : Henrich Brunke - [henrich.brunke@unamur.be](mailto:henrich.brunke@unamur.be)

En cas d'absence à une activité durant le programme, l'étudiant contacte :

- le responsable « mobilité internationale » de son établissement (voir ci-dessus)
- la coordinatrice du programme : Julie Failon - [julie.failon@poledenamur.be](mailto:julie.failon@poledenamur.be)

*Je soussigné ..... certifie avoir pris connaissance de la présente charte ainsi que des conditions de reconnaissance des 3 crédits.*

Date

Signature